

AUTRES CHARGES

TABLE DES MATIÈRES

1. ÉVOLUTION DES AUTRES CHARGES	5
2. ACHATS DE COMBUSTIBLE.....	6
3. AMORTISSEMENT ET DÉCLASSEMENT	8
3.1. Prévion d'amortissement	8
3.2. Évolution de l'amortissement entre le montant reconnu et l'année témoin.....	10
4. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC – TEQ (ANCIENNEMENT BEIÉ).....	12

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 1 : Évolution des autres charges.....	5
Tableau 2 : Détail des coûts et des volumes de combustible.....	6
Tableau 3 : Comparaison des prix du baril de pétrole WTI	7
Tableau 4 : Actifs mis en service – 2016-2018	8
Tableau 5 : Composantes de la charge d'amortissement	9
Tableau 6 : Détail des coûts nets liés aux sorties d'actifs	11
Tableau 7 : Détail des charges relatives à TEQ.....	14
Figure 1 : Évolution historique du prix des combustibles	7

1. ÉVOLUTION DES AUTRES CHARGES

- 1 Le tableau 1 présente l'évolution de la rubrique Autres charges sur la période 2016 à 2018.

**TABLEAU 1 :
ÉVOLUTION DES AUTRES CHARGES (M\$)**

Description	Année historique 2016	2017		Année témoin 2018
		D-2017-022	Année de base	
Achats de combustible ¹	69,5	86,5	86,5	94,8
Achats de combustible	77,1	86,2	83,3	97,2
Compte d'écarts 2014	-1,7			
Compte d'écarts 2015	-5,7	0,6	0,6	
Compte d'écarts 2016	-0,2	-0,3	-0,3	0,5
Compte d'écarts 2017			2,9	-2,9
Amortissement et déclassement	641,2	905,8	918,4	755,4
Immobilisations en exploitation	492,1	475,3	488,0	500,6
Contrat de location-acquisition	2,3	2,6	2,4	2,4
Actifs incorporels en exploitation	88,1	84,1	84,0	30,1
Autres actifs	180,1	171,3	171,5	162,6
<i>Interventions en efficacité énergétique</i>	<i>151,0</i>	<i>141,0</i>	<i>141,0</i>	<i>130,2</i>
<i>Programmes et activités de TEQ (anc. BEIÉ) ²</i>	<i>15,4</i>	<i>15,4</i>	<i>15,4</i>	<i>15,4</i>
<i>Programme Conversion à l'électricité</i>				<i>1,0</i>
<i>Contributions à des projets de raccordement ³</i>	<i>11,2</i>	<i>12,3</i>	<i>12,5</i>	<i>12,6</i>
<i>Autres actifs réglementaires</i>	<i>2,5</i>	<i>2,6</i>	<i>2,6</i>	<i>3,4</i>
Coûts nets liés aux sorties d'actifs	7,9	13,0	13,0	13,0
Compte de nivellement pour aléas climatiques ⁴	-129,3	159,5	159,5	46,7
Compte de frais reportés - PCGR des États-Unis	-8,6			
Compte d'écarts - Programme Conversion à l'électricité ⁵				-3,5
Taxes	81,9	114,5	114,5	96,5
Services publics	43,4	45,1	45,1	45,8
Municipales et scolaires	13,8	14,9	14,9	14,8
Transition énergétique Québec (TEQ) ⁶	24,7	54,5	54,5	35,9
<i>TEQ (anc. BEIÉ)</i>	<i>35,6</i>	<i>35,9</i>	<i>35,9</i>	<i>35,9</i>
<i>Compte d'écarts 2014</i>	<i>0,1</i>			
<i>Compte d'écarts 2015</i>		7,6	7,6	
<i>Compte d'écarts 2016</i>	<i>-11,0</i>	<i>11,0</i>	<i>11,0</i>	
TOTAL - AUTRES CHARGES	784,0	1 106,8	1 119,4	943,2
Activités de base	661,3	649,9	662,5	623,7
Facteurs Y:	149,8	438,0	435,1	325,4
Achats de combustible	77,1	86,2	83,3	97,2
Interventions en efficacité énergétique:	202,0	192,3	192,3	181,5
<i>Amortissement - Interventions en efficacité énergétique</i>	<i>151,0</i>	<i>141,0</i>	<i>141,0</i>	<i>130,2</i>
<i>Amortissement - Programmes et activités de TEQ (anc. BEIÉ)</i>	<i>15,4</i>	<i>15,4</i>	<i>15,4</i>	<i>15,4</i>
<i>Transition énergétique Québec (TEQ)</i>	<i>35,6</i>	<i>35,9</i>	<i>35,9</i>	<i>35,9</i>
Compte de nivellement pour aléas climatiques	-129,3	159,5	159,5	46,7
CER pré-MRI:	-27,1	18,9	21,8	-5,9
Compte d'écarts - Combustible	-7,6	0,3	3,2	-2,4
Compte d'écarts - TEQ	-10,9	18,6	18,6	
Compte de frais reportés - PCGR des États-Unis	-8,6			
Compte d'écarts - Programme Conversion à l'électricité				-3,5
TOTAL - AUTRES CHARGES	784,0	1 106,8	1 119,4	943,2

¹ Pièce HQD-9, document 7, section 5.

² Pièce HQD-9, document 7, section 14.

³ Pièce HQD-9, document 7, section 15.

⁴ Pièce HQD-9, document 7, section 2.

⁵ Pièce HQD-9, document 7, section 10.

⁶ Pièce HQD-9, document 7, section 8.

2. ACHATS DE COMBUSTIBLE

1 Le tableau 2 présente le détail des coûts et des volumes de combustible sur la période 2016
2 à 2018.

**TABLEAU 2 :
DÉTAIL DES COÛTS ET DES VOLUMES DE COMBUSTIBLE**

Description	Année historique 2016		2017				Année témoin 2018	
			D-2017-022		Année de base			
	M\$	M litres	M\$	M litres	M\$	M litres	M\$	M litres
Mazout - Réseaux autonomes	61,2	75,7	68,9	78,7	66,5	77,9	78,2	79,5
Interventions en efficacité énergétique (Compensation mazout - PUEÉ)	10,1		10,0		9,7		11,7	
Groupes électrogènes de secours	5,4	1,4	7,1	3,0	6,8	3,0	6,9	3,0
Location et entretien	4,3		4,5		4,8		4,8	
Combustible	1,1	1,4	2,6	3,0	2,0	3,0	2,0	3,0
Rapides-des-Joachims	0,4		0,3		0,3		0,4	
Total	77,1		86,2		83,3		97,2	

3 Le Distributeur évalue ses achats de combustible pour l'année de base 2017 à 83,3 M\$, un
4 montant comparable à celui de 86,2 M\$ reconnu par la Régie.

5 Par ailleurs, le Distributeur estime le coût de combustible pour l'année témoin 2018 à
6 97,2 M\$. Cette prévision se base sur la prévision du prix du pétrole WTI de l'*U.S. Energy*
7 *Information Administration* (EIA), publiée dans son rapport *Annual Energy Outlook 2017*¹.
8 Afin de respecter le règlement concernant le Système de plafonnement et d'échange de
9 droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec (SPEDE), ce montant inclut le coût des
10 émissions de gaz à effet de serre liées à la centrale des Îles-de-la-Madeleine (Cap-aux-
11 Meules), estimé à 2,5 M\$. Le Distributeur rappelle que le coût des émissions de gaz à effet
12 de serre résulte du produit des trois composantes suivantes :

- 13 • la quantité de combustible consommée à la centrale des Îles-de-la-Madeleine ;
- 14 • le facteur d'émission permettant d'exprimer les litres consommés en tonnes
15 d'émission de gaz à effet de serre² ;
- 16 • le prix des droits d'émissions retenu pour 2018, soit le prix de vente minimal annuel
17 de la vente aux enchères conjointe n° 11 de mai 2017³, tenue entre le Ministère du
18 Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements
19 climatiques (MDDELCC) et le *California Air Resources Board*.

20 Conformément à la décision D-2013-037⁴, la figure 1 présente l'évolution historique du prix
21 des combustibles au cours de l'année tarifaire 2016-2017 et le tableau 3, le prix moyen

¹ http://www.eia.gov/forecasts/aeo/er/tables_ref.cfm (table 12).

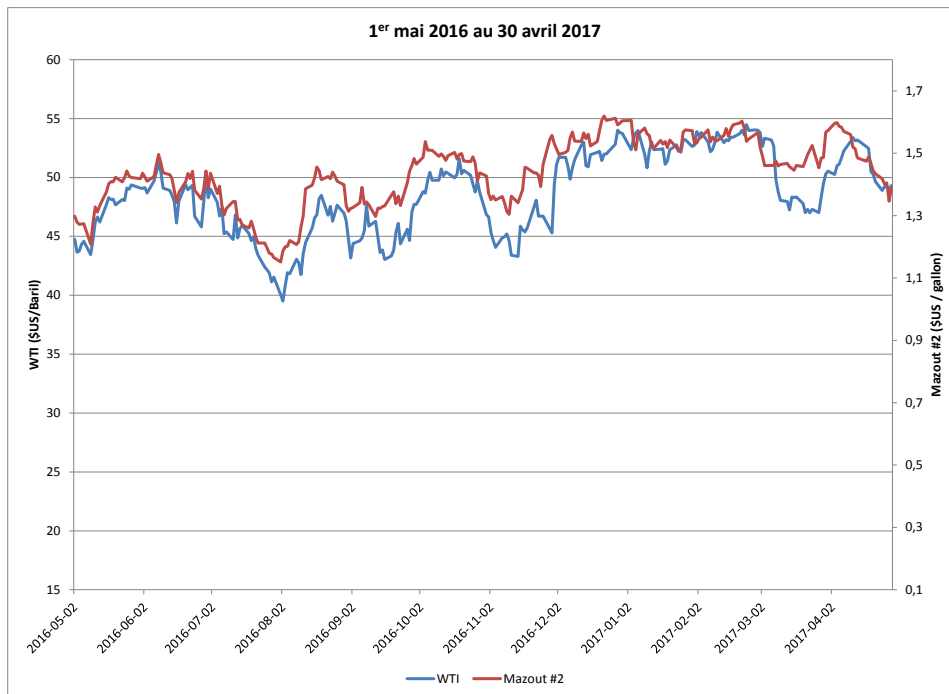
² <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cr/Q-2,%20R.%2015.pdf> (pages 77 et 78).

³ <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/carbone/ventes-encheres/2017-05-16/resultats-vente20170516.pdf>

⁴ Décision D-2013-037, paragraphe 336.

- 1 observé pour 2016 ainsi que les prix du pétrole WTI prévus par l'EIA, tel qu'il a été accepté
- 2 par la Régie dans sa décision D-2016-033⁵, pour les années 2017 et 2018.

**FIGURE 1 :
ÉVOLUTION HISTORIQUE DU PRIX DES COMBUSTIBLES**



**TABLEAU 3 :
COMPARAISON DES PRIX DU BARIL DE PÉTROLE WTI**

	WTI en \$US/baril
<u>Année historique 2016</u>	
Prix moyen observé en 2016	43,33
<u>Année 2017 (D-2017-022)</u>	
Prévision de l'EIA*	50,00
<u>Année de base 2017</u>	
Prévision de l'EIA**	49,99
<u>Année témoin 2018</u>	
Prévision de l'EIA**	59,83

* Annual Energy Outlook 2016 - Mai 2016

** Annual Energy Outlook 2017 - Janvier 2017

⁵ Décision D-2016-033, paragraphe 514.

3. AMORTISSEMENT ET DÉCLASSEMENT

- 1 Le Distributeur tient à mentionner que le montant reconnu en 2017 de 746,3 M\$, excluant le
 2 compte de nivellement pour aléas climatiques, comprend une réduction de 15,0 M\$
 3 découlant de la décision D-2017-022⁶.

3.1. Prévision d'amortissement

- 4 Afin de permettre l'appréciation des montants prévus à titre d'amortissement, le Distributeur
 5 présente au tableau 4 les actifs mis en service des années 2016 à 2018, et au tableau 5, la
 6 composition de la charge d'amortissement de l'année de base et l'année témoin, excluant le
 7 compte de nivellement pour aléas climatiques.

**TABLEAU 4 :
 ACTIFS MIS EN SERVICE – 2016-2018 (M\$)**

	Année historique 2016	2017		Année témoin 2018
		D-2017-022	Année de base	
Immobilisations en exploitation	621,1	586,3	659,0	634,7
Contrat de location-acquisition	4,9	17,9	10,1	8,1
Actifs incorporels en exploitation	24,9	16,8	13,2	43,9
Autres actifs	272,0	120,2	90,4	287,1
Interventions en efficacité énergétique	50,3	85,0	65,0	85,0
Programme Conversion à l'électricité			10,2	40,8
Contributions à des projets de raccordement	215,5	30,3	7,5	159,1
Autres actifs réglementaires	6,2	4,9	7,6	2,2
Total - MES	922,8	741,2	772,6	973,8

⁶ Décision D-2017-022, paragraphe 465.

**TABLEAU 5 :
COMPOSANTES DE LA CHARGE D'AMORTISSEMENT (M\$)**

	Année de base 2017	Année témoin 2018
Amortissement provenant des immobilisations en exploitation au 31 décembre 2016	736,2	650,5
Amortissement provenant des MES 2017	9,6	36,4
Immobilisations en exploitation	8,6	23,8
Contrat de location-acquisition	0,1	0,5
Actifs incorporels en exploitation	0,9	3,0
Autres actifs		9,1
<i>Interventions en efficacité énergétique</i>		6,5
<i>Programme Conversion à l'électricité</i>		1,0
<i>Contributions à des projets de raccordement</i>		0,1
<i>Autres actifs réglementaires</i>		1,5
Amortissement provenant des MES 2018		8,8
Immobilisations en exploitation		7,6
Contrat de location-acquisition		0,1
Actifs incorporels en exploitation		1,1
Autres actifs		
Coûts nets liés aux sorties d'actifs	13,0	13,0
Total	758,9	708,7

Année de base 2017

1 L'amortissement de l'année de base s'élève à 758,9 M\$, dont 736,2 M\$ provenant des
2 immobilisations déjà en exploitation au 31 décembre 2016, auxquels s'ajoute un montant de
3 9,6 M\$ provenant des investissements mis en service en 2017 ainsi qu'un montant de
4 13,0 M\$ relatif aux coûts nets liés aux sorties d'actifs.

5 Le Distributeur souligne les éléments suivants :

- 6 • Immobilisations en exploitation
 - 7 ○ Un montant de 8,6 M\$ d'amortissement est prévu pour les investissements
 - 8 mis en service en 2017, qui s'élèvent à 659,0 M\$;
- 9 • Interventions en efficacité énergétique
 - 10 ○ Aucun amortissement n'est prévu pour les mises en service de 2017, qui
 - 11 totalisent 65 M\$, celles-ci ayant été prévues au 31 décembre ;
- 12 • Coûts nets liés aux sorties d'actifs
 - 13 ○ La prévision s'apparente à la moyenne historique des cinq dernières années,
 - 14 excluant le projet LAD. Le Distributeur tient à souligner que depuis 2012, il a
 - 15 revu à la baisse la prévision de ses retraits de 17,8 M\$ (excluant les retraits
 - 16 des actifs incorporels), soit une baisse de 57 % par rapport au montant
 - 17 autorisé de 2012.

1 Ainsi, le Distributeur ne sera pas en mesure de réaliser complètement la coupure de 15 M\$
2 demandée par la Régie pour 2017.

Année témoin 2018

3 L'amortissement de l'année témoin s'élève à 708,7 M\$, dont 650,5 M\$ provenant des
4 immobilisations déjà en exploitation au 31 décembre 2016, auxquels s'ajoutent 36,4 M\$ et
5 8,8 M\$ découlant respectivement des investissements mis en service en 2017 et 2018, ainsi
6 qu'un montant de 13,0 M\$ relatif aux coûts nets liés aux sorties d'actifs.

7 Le Distributeur précise les éléments suivants :

- 8 • Immobilisations en exploitation
 - 9 ○ Des montants de 23,8 M\$ et 7,6 M\$ d'amortissement sont prévus
10 respectivement pour les investissements mis en service de 659,0 M\$ en 2017
11 et 634,7 M\$ en 2018 ;
- 12 • Actifs incorporels
 - 13 ○ Les mises en service de l'année de base sont revues à la baisse par rapport
14 au montant reconnu, générant un amortissement de 3,0 M\$ en 2018 ;
 - 15 ○ Les mises en service de l'année témoin atteignent 43,9 M\$, essentiellement
16 prévues en fin d'année, ne générant que 1,1 M\$ d'amortissement ;
- 17 • Interventions en efficacité énergétique
 - 18 ○ L'amortissement de 6,5 M\$ tient compte d'une diminution de 20 M\$ des mises
19 en service de l'année de base par rapport au montant reconnu, ayant un
20 impact à la baisse de 2 M\$ sur l'amortissement de l'année témoin ;
- 21 • Autres actifs
 - 22 ○ Aucun amortissement relatif aux investissements mis en service de 287,1 M\$
23 en 2018 n'est prévu, ceux-ci ayant été planifiés en fin d'année ;
- 24 • Coûts nets liés aux sorties d'actifs
 - 25 ○ Un montant de 13 M\$ est maintenu.

26 Ainsi, l'amortissement de l'année témoin est jugé raisonnable et adéquat par le Distributeur.

3.2. Évolution de l'amortissement entre le montant reconnu et l'année témoin

27 La charge d'amortissement de 708,7 M\$ en 2018 représente une diminution de 37,6 M\$ par
28 rapport au montant reconnu par la Régie pour 2017. Cette diminution s'explique
29 principalement par les éléments suivants :

Immobilisations en exploitation

30 Augmentation de 25,3 M\$ entre le montant reconnu pour l'année 2017 et l'année témoin
31 2018. Comme mentionné à la section 3.1, ceci s'explique principalement par la

1 non-réalisation de la coupure de 15 M\$, pour un montant de 12,6 M\$, ainsi que par le niveau
2 de réalisation des projets et des mises en service pour les immobilisations corporelles.

Actifs incorporels

3 Diminution de 54,0 M\$ entre le montant reconnu pour l'année 2017 et l'année témoin 2018.
4 Celle-ci découle principalement de la fin de durée de vie utile du logiciel Système
5 d'information clientèle (SIC).

Autres actifs

6 Diminution de 10,8 M\$ entre le montant reconnu pour l'année 2017 et l'année témoin 2018.
7 Celle-ci découle essentiellement de la fin de durée de vie utile de certains actifs liés aux
8 interventions en efficacité énergétique.

Coûts nets liés aux sorties d'actifs

9 Le tableau 6 présente le détail des coûts nets liés aux sorties d'actifs par catégories d'actifs
10 sur la période 2016 à 2018.

**TABLEAU 6 :
DÉTAIL DES COÛTS NETS LIÉS AUX SORTIES D'ACTIFS (M\$)**

	Année historique 2016	2017		Année témoin 2018
		D-2017-022	Année de base	
Corroborations	1,5	5,0	5,0	6,0
<i>Poteaux</i>	-	-	-	-
<i>Conducteurs</i>	0,2	-	0,5	0,5
<i>Câbles</i>	-	4,0	2,0	3,0
<i>Transformateurs</i>	0,1	-	0,5	0,5
<i>Autres</i>	1,2	1,0	2,0	2,0
Appareils de mesure et autres	6,4	8,0	8,0	7,0
<i>Appareils de mesure</i>	3,3	4,5	4,5	4,5
<i>Revenus provenant de la vente d'actifs</i>	(6,8)	(6,0)	(6,0)	(6,0)
<i>Projets abandonnés et autres</i>	9,9	9,5	9,5	8,5
Total	7,9	13,0	13,0	13,0

11 Le Distributeur tient à mentionner que le montant reconnu de 13,0 M\$ pour 2017 comprend
12 une réduction de 2,0 M\$ découlant de la décision D-2017-022⁷, puisqu'une partie de la
13 réduction globale de la charge d'amortissement de 15,0 M\$ a été allouée aux retraits liés à la
14 corroboration des câbles.

⁷ Décision D-2017-022, paragraphe 465.

1 Pour l'année de base 2017 et l'année témoin 2018, le Distributeur maintient sa prévision de
2 retraits d'actifs à 13,0 M\$, soit au même niveau que le montant reconnu de 2017.

3 L'écart de 5,1 M\$ entre l'année témoin 2018 et l'année historique 2016 s'explique
4 essentiellement par le dossier de corroboration des câbles. En effet, la migration des
5 données du système d'Inventaire de réseau de distribution (IRD) vers le Système
6 d'information géographique (SIG) en 2015 pour le territoire des Laurentides amène une plus
7 grande précision des longueurs de câbles souterrains. SIG étant un système de
8 géoréférencement des installations du Distributeur, il prend en considération les tracés
9 sinueux, contrairement au système IRD dont les mesures sont établies de façon linéaire.
10 L'ajustement à la hausse des kilomètres de câbles selon SIG étant supérieur au volume de
11 retraits annuels, cela a eu pour effet d'annuler l'impact des retraits à effectuer pour les câbles
12 en 2016.

Compte de nivellement pour aléas climatiques

13 La diminution de 112,8 M\$ entre le montant reconnu pour 2017 et l'année témoin 2018
14 s'explique principalement par les éléments suivants :

- 15 • une diminution de 156,1 M\$ résultant de l'écart entre, d'une part, le versement aux
16 revenus requis de 2017 de la totalité des soldes des comptes de nivellement 2010 à
17 2016, au montant de 159,5 M\$ (débitur), à la suite de la décision D-2017-022⁸, et,
18 d'autre part, l'amortissement aux revenus requis de 2018 du solde réel du compte de
19 nivellement 2016, au montant de 3,4 M\$ (débitur)⁹, selon les modalités de
20 disposition actuelles ;
- 21 • une augmentation de 43,3 M\$ découlant de la modification des modalités de
22 disposition des comptes de nivellement 2016 et 2017 proposée à la pièce HQD-3,
23 document 3.

4. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC – TEQ (ANCIENNEMENT BEIÉ)

24 Le 1^{er} avril 2017, les programmes du BEIÉ ont été transférés au nouvel organisme TEQ créé
25 par le gouvernement du Québec afin de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition,
26 l'innovation et l'efficacité énergétiques ainsi que de coordonner la mise en œuvre de
27 l'ensemble des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles énergétiques
28 déterminées par le gouvernement.

29 Compte tenu du fait qu'aucun décret n'a encore été produit de la part du gouvernement, le
30 Distributeur se base sur le dernier décret du BEIÉ émis en août 2016 afin d'établir sa
31 prévision des charges relatives à TEQ.

⁸ Décision D-2017-022, paragraphes 92 et 110.

⁹ Pièce HQD-3, document 3, tableau 1.

-
- 1 Comme demandé par la Régie dans sa décision D-2014-037¹⁰, le Distributeur présente au
2 tableau 7 le détail des charges relatives à TEQ sur la période 2016 à 2018. Le Distributeur
3 souligne que, comme demandé par la Régie dans cette même décision¹¹, il mettra à jour
4 l'information présentée dans ce tableau en fonction du dernier décret disponible au moment
5 de la mise à jour du coût de la dette et du coût du capital prospectif en décembre 2017.

¹⁰ Décision D-2014-037, paragraphe 356.

¹¹ Décision D-2014-037, paragraphe 80.

**TABLEAU 7 :
DÉTAIL DES CHARGES RELATIVES À TEQ (M\$)**

	Réel 2016		D-2017-022		Année de base 2017			Année témoin 2018				
		Total		Total	Quote-part	Nombre de trimestres	Total	Quote-part	Nombre de trimestres	Total		
Réel 2016	A	35,6										
D-2017-022			B	35,9								
Quote-part 2016-2017 (1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017)					35,94	C	1	8,9				
Quote-part 2017-2018 (1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018)					35,94	D	3	27,0	35,94	E	1	8,9
Quote-part 2018-2019 (1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2019)									35,94	F	3	27,0
Quote-part TEQ (anciennement BEIÉ)		35,6		35,9				35,9				35,9

A Correspond au montant comptabilisé aux états financiers statutaires selon la publication du décret du gouvernement, comme présenté à la pièce HQD-4, document 3.4 du Rapport annuel 2016 du Distributeur.

B Correspond au montant reconnu à la décision D-2017-022, paragraphe 474.

C Correspond à la quote-part du décret 746-2016 de 35,941 M\$ s'échelonnant du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, soit 8,9 M\$ pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2017.

D Correspond à la quote-part du décret 746-2016 de 35,941 M\$ selon l'information disponible la plus récente, soit 27,0 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 décembre 2017.

E Correspond à la quote-part du décret 746-2016 de 35,941 M\$ selon l'information disponible la plus récente, soit 8,9 M\$ pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 mars 2018.

F Correspond à la quote-part du décret 746-2016 de 35,941 M\$ selon l'information disponible la plus récente, soit 27,0 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 décembre 2018.